MÉMOIRE JUSTIFICATIF.

Eh! qu'importe que ce soit aux champs de l'honneur ou sur l'échaffaud du crime que l'on termine sa carrière, pourvu que le témoignage d'une conscience irréprochable vous y accompagne, que les amis de la liberté vous regrettent, et que la postérité vous rende justice.

AU PEUPLE FRANÇAIS.

ET

A MES JUGES.

C'est aux pieds d'une tour qui retrace à ma mémoire les fureurs de la tyrannie ; c'est du sein des *cachots*, des *souterreins*, des *oubliettes* et de tous les instrumens inventés par les tyrans couronnés, pour enchaîner et éteindre l'énergie des hommes libres ; c'est enfin dans la *bastille du Ham*, fille aînée de celle de Paris, renversée par les bras vigoureux du peuple, que je vais confondre les calomnies dont je suis abreuvé depuis dix mois......

Ce n'est pas mon existence que je veux défendre.. Non... Quand on a tout sacrifié pour la patrie, on sait mourir pour elle.... Eh ! qu'importe que ce soit aux champs d'honneur ou sur l'échaffaud du crime, que l'on termine sa carrière, pourvu que le témoignage d'une conscience irréprochable vous y accompagne, que les amis de la liberté vous regrettent, que la postérité vous rende justice!...

Des lâches qui n'ont rien fait pour la patrie, voudroient aujourd'hui usurper la gloire des athlètes courageux qui n'ont pas un seul instant quitté l'arène, et, parés de leurs dépouilles, se faire proclamer à leurs places, les fondateurs de la république!!...

Des monstres qui ne sont restés dans l'intérieur que pour servir les projets des émigrés, et assassiner la liberté, conservent encore le fol espoir de réchauffer les cendres capétiennes, et de relever le trône sur les cadavres sanglans des républicains....

Au seul nom de tyran, le sang français bouillonne de

fureur.... les armes de nos douze cent mille guerriers victorieux se croisent, et la voûte d'acier qu'elles forment retentit du serment sacré de fidélité à la république démocratique.... et de l'arrêt de mort de tous les soutiens de la tyrannie.

Et vous qui avez traîné avec tant de constance le char de la révolution, vous dont le courage héroïque brava tous les dangers, surmonta tous les obstacles, dont le dévouement enfanta tant de prodiges, que la postérité refusera d'y croire; vous dont les enfans sont presque tous aux frontières, et cimentent de leur sang l'édifice dont vous posâtes les premières pierres.... généreux amis de la liberté.... que la perfidie désigne indistinctement sous les noms de terroristes, de voleurs, de buveurs de sang...... vous à qui le royalisme délirant voudroit attribuer les fureurs, les complots et les forfaits, dont il s'est seul rendu coupable; honorez-vous des persécutions que vous éprouvez. Le vice peut emprunter, pendant quelque temps, les charmes apparens de la vertu, tôt ou tard le masque est arraché, l'innocence triomphe, le crime est abattu; votre justification pour être reculée n'en est que plus certaine....

Seulement, pour l'honneur de la révolution, dont vous êtes les pères; pour la postérité qui nous jugera tous, prouvons par le récit de ce que nous avons fait, que si l'aristocratie parvint à glisser parmi nous quelques hommes de son parti, dont les excès et les fureurs souillèrent le nom sublime qu'ils avoient usurpé, la masse des patriotes fut pure, exempte de tout reproche...

Confondons la rage de nos ennemis, par la force de la vérité. (1)

FAITS.

Le 15 thermidor, un décret de la convention nationale ordonna mon arrestation. Le prétexte fut : *que j'avois arrêté un bataillon qui dans la nuit du 9 au 10 thermidor marchoit au secours de la convention.*

Charles Lacroix fût à la convention nationale l'organe de cette atroce calomnie. . Cavaignac, habitant de la section du Mont-Blanc, en étoit le perfide auteur.

(1) Je n'ai suivi aucun ordre dans ma justification; j'ai cherché seulement à opposer des faits à des mots, et le raisonnement de l'innocence au délire de la vengeance.

La nuit du 9 au 10 thermidor, j'étois à la barre orateur de la section du Mont-Blanc, pour, d'après ma proposition, exprimer à la convention, la ferme résolution où nous étions tous de périr en la défendant. . . . . . *Voici les preuves.*

Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, du 9 thermidor.

L'assemblée générale, après s'être déclarée en permanence, au nom de la patrie en danger, a exprimé hautement son vœu de rester indissolublement unie à la convention nationale, centre unique des pouvoirs, lui jure dévoûment, entier amour et respect; jure de mourir en la défendant, et nomme pour porter son vœu à la convention, les citoyens Allmer, Marchand, Leblanc, Marie, Prud'homme, Guerisseaux et Thibaut.

Pour extrait conforme.

Duperrée, *secrétaire-greffier.*

Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale, de la Section du Mont-Blanc, du 30 fructidor.

L'assemblée générale se lève toute entière pour rendre hommage à la vérité, et déclare :

1°. Que le citoyen Marchand a été constament à son poste, la nuit du 9 au 10 thermidor;

2°. Que, sur sa proposition, une députation de la section s'est rendue à la convention, le 9, à 10 heures du soir, qu'il en étoit membre et orateur;

3°. Qu'il a fait, à la tête de la force armée et dans toute la section, la proclamation de la convention, le 10, à 5 heures du matin;

4°. Que, sur sa proposition, la section a arrêté, le 10, au soir, qu'elle se rendroit en masse à la convention.

Pour extrait,

Duperrée, *secrétaire-greffier.*

Cavaignac qui m'accuse, étoit prudemment retiré à la campagne, où comme de coutume, il attendoit le résultat de l'évènement; pour venir se ranger du parti du plus fort Il reparut en effet après le danger, et voulant s'attribuer

l'honneur de la journée, il se montra, le 11 thermidor au matin, à l'instant où la section alloit, conformément à son arrêté rendu la veille, sur ma proposition, féliciter la convention sur le nouveau triomphe qu'elle venoit de remporter.

J'avois été chargé, par l'assemblée générale, de rédiger l'adresse qui devoit être présentée; mes fonctions de juge, m'appellant à mon tribunal, je l'avois remise entre les mains d'un citoyen, pour en donner lecture.

Cavaignac qui savoit bien que je n'étois pas là pour lui répondre, prétendit, comme il l'a imprimé depuis, que l'adresse étoit contre-révolutionnaire, qu'elle attaquoit la représentation nationale.

L'original est entre mes mains, en voici la copie. Citoyens, lisez et jugez. . .

La section du Mont-Blanc, à la convention nationale.

Représentans du peuple,

Enfin vous êtes libres! . . . Vous avez annoncé au peuple de Paris que la souveraineté nationale étoit avilie, menacée, que le précieux dépôt de la liberté publique reposoit entre les mains de quelques dominateurs; vous lui avez indiqué des hommes qui avoient usurpé une confiance effrayante, et qui, sous les dehors de la vertu, receloient tous les crimes. . . . Vous lui avez prouvé la conjuration, représentans du peuple français, tous les cœurs ont volé vers vous, tous les bras se sont armés pour vous défendre. La poignée de scélérats qui vouloient étouffer la France, est anéantie, l'homme de bien respire librement, et ne craint plus d'être arraché à sa famille. Le gouvernement révolutionnaire reprend sa véritable direction, il extermine les ennemis de la liberté et de l'égalité, il est le soutien et l'appui de l'homme vertueux, qui adore sa patrie et chérit son semblable. Conduisez-nous rapidement vers le bonheur, depuis cinq ans nous sommes abreuvés de peines et de chagrins.

Les sacrifices, vous le savez, ne nous coûtent rien; mais au moins, pour prix de nos veilles, de nos fortunes, de notre sang même, s'il le faut, affermissez inébranlablement la république.

Pères du peuple, aimez-vous les uns les autres, comme nous vous chérissons, serrez-vous étroitement, banissez toute haine, ne vous occupez que du bien général. Le

peuple vous entoure d'une confiance prudente, et d'une force invincible. Il jugera vos travaux, c'est le premier de ses droits; mais il maintiendra votre liberté, c'est son devoir, il le remplira avec fidélité.

MARCHAND.

Je restai deux mois et demi en arrestation; enfin convaincu de mon innocence, et après une assez longue discussion, la convention nationale décréta, le 5 vendémiaire, ma mise en liberté. Ce décret reçut son exécution le lendemain.

Le 10, je me rendis à l'assemblée générale de la section. Cavaignac en étoit le président : Il s'éleva une discussion sur les pamphlets qui se répandoient par-tout, contre les sociétés populaires. Je demandai la parole; voici mes propres expressions, elles sont tirées du procès-verbal, dont l'extrait est entre mes mains.

EXTRAIT du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, du 10 vendémiaire, an 3 de la république.

Un membre demande la parole et dit : La convention nationale est l'ame de la république. Toutes les sociétés populaires la défendront jusqu'à la mort. Jurons tous de verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour la représentation nationale. (1)

Dénonçons-lui les libelles infâmes qui attaquent les sociétés populaires. Si elles renferment des scélérats, la convention nous les indiquera, et nous en ferons justice. Mais elle ne souffrira jamais qu'on avilisse les hommes de bien qui la respectent, et maintiendront avec elle les droits sacrés du peuple.

L'assemblée se lève en masse pour adopter les principes développés par le citoyen Marchand, et arrête qu'il rédigera une adresse, sur les principes qu'elle vient unanimement de reconnoître, et que cette adresse sera portée à la convention.

Pour extrait conforme,

DUPERRÉE, *secrétaire-greffier.*

Le 12 du même mois, sur la dénonciation sans doute de *Cavaignac*, . . *Clausel* m'accusa à la convention nationale

(1) L'assemblée se lève en masse, et répète ce serment.

de n'avoir usé de la liberté, *que la faction* m'avoit fait obtenir, que pour corrompre l'esprit public de ma section. 1°. En faisant adopter dans la séance du premier vendémiaire l'adresse de la commune de Dijon à la convention ; 2°. en empêchant dans la même séance la lecture des rapports de Lindet et Carnot, au nom du comité de salut public. . . . Clausel demanda de nouveau mon arrestation. . . décrété. . . .

Je joins ici les pièces authentiques qui vous donnent un démenti formel, lâches et atroces calomniateurs !

EXTRAIT des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, du 30 fructidor, an deuxième.

Appert que l'adresse de Dijon, à la convention nationale, a été lue cejourd'hui en l'assemblée générale.

Pour extrait.

DUPERRÉE, *secrétaire-greffier.*

Or, le 30 fructidor, j'étois en prison au Luxembourg ; donc il est faux que j'ai fait adopter l'adresse de Dijon. . . .

EXTRAIT des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, du 10 vendémiaire, an troisième.

Appert qu'après la lecture du rapport de Carnot, un membre (1) demande que la lecture du rapport de Lindet, soit à l'ordre du jour décadi prochain, vu que l'assemblée n'étoit pas assez nombreuse pour profiter d'une lecture aussi importante. L'assemblée arrête cette proposition.

Pour extrait conforme,

DUPERRÉE, *secrétaire-greffier.*

De cette pièce, il résulte évidemment que le rapport de Carnot a été lu ; que celui de Lindet l'auroit été, si l'assemblée avoit été plus nombreuse. . . . Donc, la seconde partie de l'accusation, est aussi fausse que la première. . . .

Mais c'étoit peu pour *Cavaignac* de m'avoir fait jeter dans les fers ; il falloit me déshonorer, et pour y parvenir, il prononça à la séance du 20 vendémiaire, un discours qui obtint l'honneur de l'impression, et le renvoi au comité de sureté générale.

(1) Et ce membre, ce n'est pas moi.

Cavaignac, ta diatribe d'une main, et les preuves de ta fourberie de l'autre, je vais te confondre, les citoyens Houest nous jugeront.

Tu dis, dans un passage de ton sublime ouvrage. . . .
» Marchand, fils d'un citoyen respectable par ses vertus,
» abrégea les jours de son père, par sa conduite dé-
» réglée . . . »

Eh! que ne t'informois-tu d'avance de l'époque de ma naissance, et de celle de la mort de mon respectable père! tu aurois appris, imposteur, que celui que tu accuses de l'avoir fait mourir *par ses dérèglemens*, avoit à peine dix ans, lorsque ce malheur lui arriva! . . Expliques, si tu peux cette affreuse invention.

Tu dis ailleurs :

» Un homme que vous n'avez jamais connu, qu'on n'a
» jamais voulu que vous connoissiez, mais que je vais vous
» faire connoître : cet homme, ancien abbé de la chapelle
» de Capet, &c., &c. «

Je suis né à Paris en 1767 (v. s.); en 1787 (v. s.), c'est-à-dire à l'âge de 17 ans et demi, je m'engageai dans les dragons; j'ai acheté mon congé le premier janvier 1790 (v. s.) et le jour même où ma cartouche me fut remise, mon acte de mariage fut passé. . . . Expliques donc encore, si tu peux, à quelle époque de ma vie, j'ai pu posséder la chapelle de Capet, dont tu me gratifies si généreusement. . . .

Et ailleurs :

» Ainsi voilà un patriote du mois de mars 1793, de-
» venu jacobin très-accrédité, bas valet du scélérat Robes-
» pierre, &c. «

D'abord je n'étois pas jacobin, et toi, tu les avois déserté, pour aller te vautrer dans la fange feuillantine.

Je n'étois pas valet de Robespierre, à qui je n'ai parlé qu'une seule fois dans ma vie. . .

Mais toi; qui vante tant ton courage et ton patriotisme; toi qui le premier, dis-tu, fit sonner le tocsin de la liberté le 13 juillet 1789, ... je te donne le défi formel de fournir des preuves de civisme, aussi authentiques que moi. . . .

Le 16 juillet 1789, on chercha à ébranler la fidélité des dragons du détachement avec lequel alors, j'étois à Rheims, on distribua aux dragons une somme assez conséquente, envoyée, disoit-on, par *la ci-devant reine*, pour récom-

penser le zèle des dragons de son régiment. Le pain manquoit, les citoyens pauvres ne pouvoient s'en procurer... Je parle aux dragons, je leur découvre le piége qu'on leur tend; j'excite leur sensibilité, un cri unanime sort de l'escadron :

» Qu'on emploie cette somme, à soulager les pauvres ! «

Et en effet on achete des grains, et sur l'attestation des curés d'alors, les dragons eux-mêmes le distribuent aux familles indigentes.

Bientôt je propose aux dragons une réunion générale; elle a lieu. Là, on fait valoir les avantages d'un gouvernement libre, on jura une obéissance sévère aux lois de la nation (1).

Roquefeuil, chef d'escadron, aristocrate décidé, commandoit le détachement. Il est instruit de cette assemblée, et croit y voir sa perte prochaine; il cherche à me gagner, il me promet beaucoup; bientôt il tente tout pour me perdre... Je résiste, je brave les menaces... L'impulsion étoit donnée, les dragons ne pouvoient plus être trompés, et la liberté avoit dans chacun d'eux, un intrépide défenseur. (2)

Chantepie, maréchal de logis en chef de ma compagnie, éprouve les plus cruelles persécutions; il étoit l'ami des dragons, et toujours il les avoit traités en frères... Sous de vains prétextes, on l'attaque, on exige qu'il rende ses comptes dans les vingt-quatre heures; il est déclaré reliquataire d'une somme de 1800 liv. On le menace de le casser, si à l'instant même, il ne paye. Il déclare qu'il est dans l'impossibilité de le faire; il demande du tems, on le jette dans un cachot.... La mort lui paroît préférable à l'infamie... Il se décide à se brûler la cervelle, il fait part à ses amis de cette affreuse résolution... Je l'arrête... Je cours chez le colonel... (l'émigré de Guiche.) J'offre de tout payer, s'il veut conserver à mon ami, sa réputation et sa place; il y consent... Je prends la poste, je vole à Paris; ma sensible mère partage avec moi le plaisir de faire une bonne action; elle me fournit l'argent, et j'arrache des cachots, pour rendre à la vie, à l'honneur, à la

Espagna, qui depuis a été adjudant-général, fut nommé président; Brunot dit Nenville, Lavalette, Beaumont... déployèrent des talents, et firent voir qu'ils étoient dignes de la liberté.

(2) Le journal de Rheims a donné une exacte connoissance de tous ces faits.

liberté et aux dragons, un jeune homme estimé et chéri de tout le corps. . . . . Voilà des faits qui honorent tout-à-la-fois l'homme et le citoyen. Mes frères d'armes en furent les témoins, et les papiers publics en ont retenti.

En 1790. Je n'avois l'entrée dans aucune assemblée politique. Je composai une pièce intitulée : *le Bureau des dons patriotiques*. . . . Elle fut jouée à Rheims, et j'ose assurer qu'elle encouragea les bons citoyens à venir déposer leurs offrandes sur l'autel de la patrie.

A l'époque de la fuite de Capet pour Varennes, j'étois à Givet. Je fis de concert avec la municipalité, battre la générale, assembler sur la place d'armes, les braves régimens d'Alsace, de Foix, et un détachement des chasseurs de Normandie, et malgré les efforts des officiers royalistes qui y fourmilloient . . . soutenu par les officiers patriotes, et sur l'assentiment de tous les soldats, (1) je proposai à nos braves camarades le serment de ne plus reconnoître Capet, et de n'obéir qu'aux décrets de l'assemblée nationale; il fut accueilli avec transport et prêté au milieu des cris de vive la nation. . . . A bas le traître Capet . . .

Quelques jours après, des comédiens patriotes voulurent représenter *Charles IX*. Les officiers royalistes s'y opposèrent. . . . Les affiches furent arrachées. . . Les soldats de Foix allèrent eux-mêmes les recoller à la porte du caffé, et ordonnèrent aux royalistes de les respecter . . . Je pris le rôle de Coligny, et la pièce fut jouée au milieu des acclamations des patriotes.

Bientôt après, de concert avec les régimens de Foix, d'Alsace et de Normandie, je rédigeai et présentai à la société populaire, une adresse pour la déchéance du *tyran-roi*. Elle fut adoptée, et je fus un des commissaires (1) qui

(1) Je voudrois pouvoir rappeller ici les noms de la foule des soldats du régiment de Foix, qui déployèrent un courage au-dessus de tout éloge. . . . Je nommerai seulement.
Le citoyen Parent, officier de Foix, aujourd'hui général.
Le citoyen Protot, officier de Foix, mort général dans un combat.
Le citoyen David, adjudant de Foix, prisonnier de guerre.
Le citoyen Louis-Hendal, officier d'Alsace.
Le citoyen Cointat, officier d'Alsace.
Le citoyen Dubois, chasseur de Normandie.

(2) Les commissaires nommés furent Louis-Hendal, officier d'Alsace, Protot, officier de Foix; Chôl, officier de la garde nationale, et Marchand, président de la société populaire. (Voir le Moniteur, trois ou quatre jours après la fuite de Capet, présidence de Beauharnais.)

vinrent à Paris la présenter à la barre de l'assemblée nationale.

J'invoque votre témoignage, braves amis, qui depuis avez défendu avec tant de courage, les principes qu'alors vous professiez si hautement, qui les avez défendu au prix de votre sang. . . . Dites si je n'étois pas à cette époque, comme je le suis encore, un ami sincère de la révolution... Que dis-je ? .. Vous me l'avez mille fois rendu, ce témo gnage honorable, et depuis plus de trois mois que nous habitons ensemble, l'affreuse bastille du Ham, malgré l'ordre sévère qui nous interdit toute espèce de communication, avec quelle délicieuse émotion j'ai entendu faire, à tous ceux qui me connurent à Givet, cette consolante déclaration! ! . . . (1)

» C'est Marchand, un excellent patriote, et comment se » peut-il qu'il soit devenu un contre-révolutionnaire? »

Moi contre-révolutionnaire ! . généreux défenseurs de la patrie ! (2) Si vous pouviez le penser, ah ! de grace, sus-

(1) Parmi les volontaires formant la garnison de Ham, il se trouve un détachement du ci-devant régiment de Foix, plusieurs des citoyens qui le composent se sont trouvés avec moi à Givet....

(2) Je place ici une note qui ne sera pas perdue pour l'histoire, et qui ajoutera a la gloire dont se sont couverts pendant la guerre les ci-devant régiments de Foix, d'Alsace et des chasseurs de Normandie, en 1791 (v. st.). Les fortifications de Givet tomboient en ruine; une des portes du côté de l'étranger étoit ouverte à l'ennemi: Duportail étoit ministre de la guerre: des royalistes effrénés étoient à la tête de tous les commandemens, et se jouoient impudemment des inquiétudes des bons citoyens. Nous n'avons point d'ordres et sur-tout point de fonds, disoient ils, pour réparer vos fortifications.

Les régimens de Foix, d'Alsace, de Normandie, détruisent en un moment ces prétextes frivoles et contre-révolutionnaires.

» Le salut du peuple est la loi suprême, disent ces amis de la « liberté; quant aux fonds dont vous paroissez inquiets, notre masse « vous en fournira. »

Et en effet, à l'instant même, 48,000 l. sont déposées par eux à la municipalité.

Il s'élève une nouvelle difficulté.... Où avoir des ouvriers ?

« Eh! ne sommes-nous pas là, s'écrient ces braves défenseurs « de la patrie, notre sang est prêt à couler aux combats, pour « soutenir sa gloire et défendre son indépendance ; dans l'intérieur, « nous sommes les ouvriers de la nation. Qu'on nous trace l'ou- « vrage ; qu'on nous donne des outils..... et la musique en tête, « nous irons, chaque jour, réparer les remparts, et les rendre « inaccessibles aux ennemis du dehors. »

Je trace ici les propres expressions de l'orateur des régiments. Ce fut à la société populaire, que cette scène touchante eut lieu; l'enthousiasme étoit à son comble: chaque citoyen se disputoit l'hon-

pendez au moins un moment cette terrible décision. . . . Ecoutez. . . .

L'homme qui porte ses fers avec courage, qui conserve au milieu des chaînes, toute la force et l'énergie de la liberté ; qui du fond de son cachot, fait retentir les airs de chants républicains, qui ne brave pas, mais qui méprise la mort ! . . Celui-là n'est pas un contre-révolutionnaire, c'est un ami de la liberté, victime des haînes et des vengeances particulières, que des bras égarés, par les écrits infâmes des *vrais buveurs de sang*, peuvent égorger, massacrer dans la prison, mais que la postérité vengera.....

Les faits que je viens de produire, Cavaignac, datent d'un peu plus haut qne le mois de mars 1793.

J'en rapporterai par la suite d'autres qui justifieront ma conduite aux autres époques de la révolution, et répondront au reste des calomnies dirigées contre moi, par les *Cavaignac*, les *Gourreau*..... et répetées à la convention par des députés induits en erreur, et qni seront assez justes pour se rendre à l'évidence.....

neur de presser contre son sein ces généreux frères d'armes : des larmes de joie et de reconnoissance couloient de toutes parts. Au milieu de cette émotion générale, un grenadier de Foix monte sur une table...

« Nous avons donné notre masse pour réparer vos fortifications, « s'écrie-t-il, nous prêterons nos bras pour y travailler, et si cela « ne suffit pas, nous avons notre prêt, nous le donnerons : les sa- « crifices que l'on fait pour la liberté sont des jouissances. Nous « mangerons du pain.... nous boirons de l'eau.... mais malheur au « scélérat qui ne voudroit pas de liberté..... Nous lui promettons « la mort, et nous lui tiendrons parole.... »

Le silence de l'admiration régnoit.

Je m'élance à la tribune, et trop foible pour oser entreprendre de donner des éloges à une conduite aussi sublime, je propose, et la société arrête qu'une députation de citoyens pris dans son sein se rendra sans délai à l'assemblée nationale, pour instruire la France entière du dévouement héroïque des régiments de Foix, d'Alsace et des chasseurs de Normandie ; et demander que celui d'Alsace, réputé alors régiment étranger, prît l'uniforme français, puisqu'il en avoit le cœur et les vertus......

Je fus nommé de cette députation, et l'assemblée nationale après avoir, par un décret, exprimé à ces braves régiments la reconnoissance nationale, ordonnoit par un second, que les régiments étrangers prendroient l'uniforme des régiments français.

Je rapportai les deux décrets au milieu de vos bataillons, et à la tête de votre escadron, braves et intrépides guerriers, et je reçus de vous le baiser fraternel...., Ce souvenir délicieux est encore présent à mon cœur.... il adoucit les persécutions que j'éprouve, et me rend mes fers plus légers et plus supportables.

Je reprends ta diatribe, Cavaignac, et j'y lis :

» Cet homme enrichi par la révolution, envoyé par
» Robespierre dans le département de Seine et Oise, avec
» un autre scélérat nommé *Clémence*, et avec des pou-
» voirs illimités, y ont commis des attrocités dont frémit
» la nature. Les vols, les orgies, les faux témoins gagnés
» à prix d'argent, pour faire périr des pères de famille,
» sont les moindres forfaits qu'on puisse leur imputer. »

C'est Gourreau qui t'a dicté cette phrase épouvantable... qui va bientôt s'écrouler et reverser sur toi toute l'indignation et toute l'horreur que tu voulois exciter contre moi.

Au reste, Cavaignac : je te pardonne de tout mon cœur : ta lâcheté bien connue, m'en fait une nécessité, et d'ailleurs, tu as rendu justice aux vertus de mon père ; ce témoignage, tout impur qu'il est, m'a arraché des larmes, et on ne croira pas qu'un homme aussi parfait ait donné le jour à un monstre tel que tu me dépeins. Je t'abandonne à tes remords, si tu es encore susceptible d'en éprouver, et au mépris général des gens de bien dont tu es depuis long-temps propriétaire.

Ainsi, *Gourreau*, c'est à toi maintenant que je vais répondre ; je tâcherai de le faire avec modération, malgré que je puisse, que je doive même te regarder comme le plus barbare des assassins...

Tu dis : « cet homme enrichi par la révolution » etc.

Avant la révolution, je partageois avec ma respectable mère la modique succession de mon père... Avant la révolution, je n'avois rien à moi ; depuis la révolution, je n'ai rien également... et je vis dans ce moment de la vente de mes effets, et des avances des patriotes généreux.. Je te porte le défi le plus formel de citer une seule de mes prétendues propriétés....

Robespierre, ainsi que tu le prétends, ne m'a point envoyé dans le département de Seine et Oise ; c'est des comités réunis de salut public et de sureté générale, que j'ai reçu cette mission... et tu sçais parfaitement que c'est presque toujours dans le département d'Oise que j'ai exercé mes pouvoirs.

Tu parles d'*orgies*.

Les quittances à la main, je prouverai que, pendant l'espace de deux mois, ma dépense s'est élevée tout au plus à 250 liv. Je n'ai pas une seule fois donné ni assisté à aucun repas.

Tu me traites de *voleur*, de *dilapidateur*.

Jamais je n'ai eu aucuns fonds à ma disposition ; jamais je n'ai été chargé que d'un seul dépôt. Je vais en rendre un nouveau compte à la république.

Commune de Luzarche.

Remis au citoyen Marchand, commissaire des comités de salut public, de sureté générale de la convention nationale *cent soixante-six marcs trois onces quatre gros d'argent*, *ci* . . . . 166 m. 3 on. 4 g.

Plus de galons enfermés dans un sac, pesant avec le sac *dix-sept marcs*, ci . . . . 17 m.

En foi de quoi, nous avons signé le présent, et apposé le sceau de notre commune.

Martin, *maire* ; d'Hertisy ; Vernon ; Perisot ; Aubouin ; J. B. Marié ; le Flamand ; Roy ; Girardière, *orfèvre* ; et Marchand.

Commune de Senlis.

Remis au citoyen Marchand, tant en vermeil qu'en argent, *trois cent dix-neuf marcs*, *cinq onces*, *deux gros*, ci. . . . . 319 m. 5 on. 2 g.
en or, *deux onces quatre gros*, ci . . . . 2 on. 4 g.
plus une croix à la bastienne, quatre grenats, neuf trèfles, le tout fin.

Plus un livre garni en vermeil, vingt-six chapes, quatorze tuniques, vingt-une manipules, seize étoles, deux voiles, une bourse, trois mitres, deux ceintures : remis au citoyen Marchand, pour en faire don à la convention nationale.

Signé. Quint, *agent national*, Carbon, *orfèvre* ; le Prevost ; Herbert et Thibeau.

Pour copie conforme, Thibeau, *secrétaire greffier*.

RÉCÉPISSÉ.

Je soussigné garde-magasin général des dépouilles des églises certifie avoir reçu du citoyen Marchand les objets ci-après détaillés, provenant des églises de Senlis et Luzarches :

En or, deux onces, cinq gros, deux deniers, six grains, ci. 2 on. 5 g. 2 d. 6 g.

En vermeil, cent quarante-neuf marcs, six onces quatre gros, ci . . . . 149 m. 6 on. 4 g.

En argent, trois cent quarante marcs, six onces, quatre gros, ci . . . . 340 m. 6 on. 4 g.

Galons fins, seize marcs, trois onces, quatre gros, ci . . . . 16 m. 3 on. 4 g.

Pierres fines. Une croix composée de trente-six pierres tant roses que demi-brillants, huit chatons à trois roses, et un à quatre, six chatons portant six roses, quatre chatons de grenats, quatre-vingt-une paires de breloques.

Ornemens fins. Vingt-six chapes, quatorze tuniques sept chasubles, vingt-une manipules, seize étolles, deux voiles, une bourse, trois mitres, deux ceintures, un livre garni en vermeil.....

De tout quoi, je quitte et décharge le citoyen Marchand.

A paris, le 28 frimaire an 2 de la république une et indisible: *Signé* Thevenet. Vu par moi contrôleur du magasin, Camus.

En comparant le procès-verbal de réception et le récépissé, le lecteur verra que tous les objets qui m'ont été confiés, ont tous été exactement remis au magasin: et l'on ose me dénoncer comme un dilapidateur!

Je sais bien *Goureau*, que tu as eu la noirceur de m'accuser d'avoir pillé le château de Marly-la-Ville où je ne suis jamais entré qu'une seule fois dans ma vie, et cela avec toi, et dans lequel je n'ai exercé aucune espèce de pouvoirs; ainsi que peuvent le témoigner toutes les autorités constituées de l'endroit.

Je sais aussi que tu as voulu me rendre responsable de ce que tu appelles *l'assassinat juridique* d'un fermier de Mareil, nommé Thibeau, père de treize enfans.

Tu as même imprimé que j'étois auteur d'un complot tendant à affamer Paris.

Toutes ces calomnies rafinées me forcent à entrer dans des explications que, pour ton honneur, j'aurois voulu pouvoir ensevelir dans l'oubli; elles vont prouver irrésistiblement que tu es le scélérat le plus déhonté qui ait jamais existé.

Je ne t'avois jamais vu de ma vie, *Goureau*. Je passois à Luzarches pour me rendre à Paris: tu vins au-devant de moi m'annoncer que Clémence, mon collègue, étoit à Marly-la-ville: que ma femme venoit d'y arriver, et qu'ils t'avoient chargé de m'engager à y dîner. Je te crus réellement envoyé par Clémence; et je t'accompagnai. Chemin faisant, tu me parlas d'un nommé Thibaut, que Clémence avoit fait arrêter. Tu me peignis la malheureuse position de sa nombreuse famille, et tu me prias de me réunir à toi, pour

engager Clémence à terminer sur-le-champ cette affaire. Je te promis de lui en parler devant toi. Je te tins parole: en arrivant, ce fut la première chose dont je m'occupai. Clémence répondit : Thibeau est père de famille, et à ce titre il mérite un grand intérêt, mais j'ai entre les mains des procès-verbaux, des déclarations de témoins, qui ne me permettent pas de prononcer sur son sort. Je serai obligé d'en référer au comité de sureté générale. Tu parus satisfait de cette explication, et tu nous quittas. Ma femme et celle de Clémence se promenoient dans la cour : en te retirant tu les abordas, leur offris des bouquets, et enfin parvins à lier conversation avec elles. Si vous voulez, leur dis-tu, vous employer auprès de vos maris, et obtenir la liberté de Thibeau, je vous offre à chacune deux mille écus. Ta proposition fut rejetée avec indignation, et tu précipitas ton départ pour Paris.

J'ignore tout ce que tu y fis : je sais seulement que tu portas l'audace jusqu'à nous accuser au comité de sureté générale d'être émigrés avec des millions, que tu obtins des ordres pour faire arrêter des citoyens de Marly-la-ville, à qui tu promis leur liberté, s'ils déposoient contre nous; que tu fis écrire, dans une auberge, à Paris, une lettre que le citoyen Papin, ci-devant curé déclara hautement avoir été forcé par toi de dater de Marly-la-ville.

Clémence te rappellera tous tes crimes et toutes tes manœuvres perfides. Je n'en ai qu'une foible connoissance.

Le comité de sureté générale, pressé par toi, fit enfin demander à Clémence les pièces qu'il avoit contre Thibeau. l'examen en fut fait, et un arrêté des deux comités de salut public et de sureté générale traduisit Thibeau au tribunal révolutionnaire.

Le jour du jugement, tu vins me trouver, le matin, chez moi. Tu me dis beaucoup de mal de Clémence; tu me fis un pompeux éloge de moi-même. Je te traitai avec tout le mépris que mérite un flatteur. Tu me demandas si j'étois assigné dans l'affaire de Thibeau, si je déposerois contre lui. Je te communiquai mon assignation, et t'assurai que, ne connoissant en aucune manière ni Thibeau, ni son affaire, je déclarerois au tribunal qu'il m'étoit impossible de donner aucun renseignement sur son compte. J'ajoutai que je déposerois que toi Gourreau avois eu la bassesse de proposer à ma femme deux mille écus, si elle parvenoit à obtenir ma signature pour la liberté de Thibeau.

J'ai rempli à la lettre la promesse que je t'avois faite. voici, mot à mot, ma déposition au tribunal révolutionnaire : « Citoyens jurés, je ne connois Thibeau que de vue : ce que contient son acte d'accusation m'est entièrement étranger. Je ne puis donc déposer ni pour ni contre lui. Je préviens néanmoins les jurés qu'un nommé Gourtreau, se disant défenseur officieux de Thibeau a offert à ma femme deux mille écus, si elle pouvoit obtenir la liberté de son client. »

Le tribunal ordonna à l'instant l'assignation de ma femme et de celle de Clémence : elles comparurent à l'audience et testèrent le fait.

Interpellé toi-même de déclarer ce que tu avois à opposer à ces dépositions, tu répondis :

« Ce que viennent de dire les citoyennes est vrai ; seulement je ne leur ai pas proposé deux mille écus, je n'ai fait que les assurer qu'elles pouvoient compter sur toute ma reconnoissance, si elles parvenoient à obtenir la liberté de Thibeau. »

Citoyens justes et sans passions, je vous ai raconté avec vérité toute la part que j'ai prise dans ce procès dont le résultat fut la mort de Thibeau, et l'emprisonnement de Gourreau, jusqu'à plus ample information.

Qui de moi ou de Gourreau peut être regardé comme l'auteur de la condamnation de Thibeau ? Prononcez...

Pour fixer votre jugement, je vais, entre mille autres, choisir un trait qui achevera de vous peindre mon dénonciateur.

Dans un ouvrage intitulé : *Du tribunal révolutionnaire*, par J. B. Sirey, rue Nicaise, N°. 328, je lis, page 59, *des défenseurs officieux :*

» Un scélérat qui dégrade son ministère, reçut d'avance » 200 l. de l'un de mes compagnons d'infortune, puis il » osa lui demander d'autres fonds pour faire des cadeaux.. » pour corrompre... Ce prisonnier lui laissa voir du mépris, » et au jour de son jugement, il ne vit pas son défenseur.... » il se troubla... il fut guillotiné. Ce défenseur, vil per- » sonnage, avoit jadis été renfermé, comme incivique, » comme conspirateur. Un moment de *bonace*, après le » 10 thermidor, le mit en liberté, le sortit du Plessis... » Puisse-t-il y rentrer, ou du moins à *Bicêtre.* »

Je crus reconnoître Gourreau à ce tableau. J'envoyai successivement ma femme et plusieurs de mes amis chez Sirey, pour m'en assurer, voici la déclaration consignée dans la réponse d'un de ceux qui furent le voir.

A Paris, le 12 nivôse, de l'an 3 de la république, une, indivisible et démocratique.

Pargon à Marchand.

A neuf heures ce matin, j'ai parlé à Sirey. Je lui ai fait la description des actions honteuses de l'intriguant *Gourreau.* Il hésitoit d'abord à me confier que *Gourreau* fut l'individu qu'il a dépeint dans son ouvrage; mais prenant de la confiance dans ma démarche fraternelle, il m'a dit :

Dans l'affaire de Lavergue, de la Haute-Vienne, Gourreau a tenu le procédé décrit, page 59. . . Ils sont dix à qui Lavergue l'a rendu; un nommé Lamorliere le lui a vertement reproché.

Signé Pargon.

Enfin Gourreau, tu m'accuses d'être auteur d'un complot tendant à affamer Paris. . .

Calais. . . . Boulogne-sur-Mer. . . . m'ont vu dans leurs murs, chargé de l'approvisionnement de Paris. . . Je défie qu'on y travaille avec plus de zèle et plus de succès. . .

Voici ce que m'écrivoit la commission des subsistances :

Commission des subsistances et approvisionnemens de la république, au citoyen Marchand.

Nous voyons avec une extrême satisfaction, la manière vive et ardente avec laquelle tu fais exécuter les ordres; nous étions persuadés d'avance, que ceux que nous t'avions confiés, ne pouvoient être en de meilleurs mains. Avec de telles mesures et une aussi prompte exécution, nous pouvons nous flatter que la chose publique sera bien servie, et que ça ira. . . . Vive la république !

Le président de la commission.

Brunet.

Au surplus j'invoque ici le témoignage des représentans du peuple *Lagueule* et *Lombard Lachaux.* J'ai été envoyé dans la commune d'Orléans, pour les subsistances; ils doivent à ma conduite une justice éclatante et publique. . . Je la reclame de leur impartialité.

Pour achever de te confondre, *Gourreau*, je pourrois feuilleter les registres des prisons, où tu avois un domicile fixe. Je pourrois citer une foule de tours de passe-passe, d'escroqueries, que tu appelles, toi, des espiégleries; mais comme tu as juré de ne me quitter qu'à l'échaffaud, et quand

tu y aurois vu rouler ma tête, je t'attends devant le tribunal qui doit prononcer sur mon sort ; et là, on verra lequel des deux, de l'accusé ou du témoin, aura le caractère et la fermeté de l'innocence. . . .

Tu te justifieras, si tu peux, devant mes juges d'avoir porté la férocité au point de venir m'insulter et m'outrager jusques sous les croisées de la prison, où tes calomnies me tenoient enchaîné. . . .

Sur-tout, monstre dénaturé ! . . Tu diras quel plaisir féroce tu pouvois goûter à provoquer contre ma malheureuse femme, l'indignation du peuple, en la désignant jusques sur les places publiques, comme femme et complice d'un féroce assassin, tout dégouttant de sang ! ! . .

Le moment tant desiré de ma justification n'est plus éloigné, puisque par un décret du 5 prairial, la convention nationale me traduit au tribunal criminel du département d'Eure et Loire, pour y être jugé incessamment. Ce décret sollicité et obtenu par *Bourdon* (de l'Oise) qui vouloit pour plus de célérité, me faire expédier par une commission militaire, créée sur les lieux, me force à ajouter ici quelques explications qui détruiront les nouvelles calomnies, dirigées contre moi, par ce représentant du peuple.

Il prétend qu'au 10 août, je me suis gorgé d'or, et qu'au 2 septembre, je me suis baigné dans le sang.

» Il faut (dit-il, dans la séance du 5 prairial) que vous
» débarrassiez enfin le sol de la liberté des monstres qui
» n'ont été révolutionnaires que pour puiser dans le sac,
» ou pour tremper leurs mains dans le sang . . Un *Pache*,
» un *Bouchotte*, un *Marchand*, un *d'Aubigny*, un *Héron*,
» un *Audouin* et bien d'autres scélérats, doivent enfin
» subir la peine de leurs forfaits. Il n'y a que la mort, qui
» puisse les empêcher d'ébranler de nouveau, les colonnes
» de la liberté. . . . «

Ainsi voilà mon arrêt de mort prononcé, et par qui ? par Bourdon, que je n'ai jamais vu, avec qui je n'ai jamais eu le moindre rapport. . . .

Bourdon, un représentant du peuple doit être sévère, mais il doit être juste, craindre sur-tout de mentir à la France entière qui l'entend.

Je ne me suis pas gorgé d'or, dans la journée du 10 août. Ma conduite y fût pure, courageuse, et digne peut-être de quelqu'éloges.

J'étois malade à l'hôpital du Gros-Cailloux, et je me traînois avec peine sur une béquille. . . . Depuis six mois que

j'y demeurois, j'avois prêché la république à mes frères d'armes, et les murs sont encore garnis par-tout d'inscriptions patriotiques tracées de ma main. Chaque jour, dans le jardin, entouré de tous les malades, je lisois les meilleurs journaux et les ouvrages les plus propres à faire germer dans les cœurs l'amour de la république, à inspirer l'horreur de la tyrannie.

Le 10 août, le tocsin sonne, on nous annonce que le peuple assiège le tyran dans son palais. . . J'engage mes camarades à me suivre. . . . Tous ceux qui sont en état de marcher, s'arment de fusils et de bâtons, et nous nous portons vers le château, où depuis sept heures du matin jusqu'à dix, nous nous sommes battus. . . . Où je me suis battu, Bourdon, ma béquille d'une main, et mon sabre de l'autre.

A deux heures, je suis rentré à l'hôpital, j'ai encore aidé à donner des secours aux républicains blessés qu'on y apportoit. . . . . . et je me glorifie ici d'avior appaisé la juste exaltation des esprits, à l'arrivée des suisses. . . . et fait respecter en eux des ennemis . . blessés, désarmés et vaincus. . . .

Bourdon. . . . Je n'ai pas plus baigné mes mains dans le sang. . . . Pendant les journées des 2 et 3 septembre. A cette époque, j'étois encore malade à l'hôpital du Gros-Cailloux, et je n'en suis pas sorti. (1)

Ainsi Bourdon, au tribunal criminel du département d'Eure et Loire, comme à la commission militaire où tu voulois me traîner, je n'ai rien à craindre. . . et je m'y présenterai avec le calme de l'innocence.

Je ne redoute pas même le fer des assassins provoqué contre moi, provoqué par ce *Galetty*, le plus sanguinaire le plus féroce, le plus lâche de tous les hommes . . . . Je sais mourir; et de quelque main que parte le coup qui doit m'arracher la vie, mon dernier soupir sera pour le bonheur et la prospérité de ma patrie.

J'ai répondu à toutes les inventions perfides de mes ennemis, je les verrai aux pieds de la justice, et j'acheverai de les confondre.

Quant à l'inculpation vague de terrorisme, &c. . . comme elle ne repose sur aucuns faits, je puis me dispenser de la réfuter.

(1) Les registres de l'hôpital sont des preuves incontestables

J'ai en horreur les royalistes, les aristocrates, les ennemis de l'égalité. . . J'adore la république démocratique. . . et je suis uni de cœur et de sentiment avec tous les amis de la sainte égalité.

Si c'est-là la définition de terroriste, je le suis et ne changerai jamais de principes.

Cavaignac me reproche d'avoir été le tyran de la section du Mont-Blanc.

Que les registres des assemblées générales soient ouverts, on m'y verra constament le défenseur ardent des principes, le panégyriste de la gloire et du courage des soldats de la patrie, l'appui et le soutien de leurs familles indigentes. et si l'on veut interroger la classe infortunée des citoyens, on saura si mon cœur et ma bourse ne furent pas toujours ouverts au malheur.

Je fus le tyran de la section, dit *Cavaignac*! et dans le dernier discours que j'y prononcai, dont l'impression fut ordonnée, l'assemblée générale qui jamais n'avoit été si nombreuse, me fit répéter plusieurs fois, au milieu de l'enthousiasme général, la phrase suivante :

» Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on » vous fit à vous-mêmes ; soyez justes, sévères pour le crime, » indulgens pour l'erreur, sensibles et compatissans aux » maux de vos semblables, c'est alors. . . . alors sensément » que vous formerez vraiement une famille de frères, et que » vous pourrez espérer le bonheur. «

L'assemblée générale ordonna que, pour ne jamais perdre de vue cette maxime sublime que je venois de rapporter, elle seroit gravée au-dessus de la tête du président. . . ce qui fut exécuté.

Si je suis victime des monstres qui me poursuivent, citoyens honnêtes de la section, quand vous viendrez dans le lieu de vos séances, vous accorderez quelques regrets à ma mémoire, et vous rendrez justice à mon zèle patriotique.

Et toi *Ronneau*, toi *Jauvau*, époux vertueux, pères sensibles, vous ne vous verrez pas une seule fois au milieu de vos intéressantes familles, sans vous rappeller qu'il en est parmi vous que j'ai arraché à la mort, au risque de ma propre vie.

Le témoignage de quelques hommes de bien me vengera de l'injustice des méchans.

Je termine ma défense, en plaçant ici un certificat des

juges de mon tribunal ; leur déclaration ne sera pas suspecte.

Nous juges, et commissaire national du tribunal du premier arrondissement, certifions que pendant le temps que chacun de nous s'est trouvé au tribunal, avec le citoyen Marchand, celui-ci a toujours rempli ses fonctions de juge, avec exactitude, intégrité et impartialité ; et qu'il ne nous a pas paru, par ses discours, qu'il fût l'ami de la tyrannie, ni du systême de sang qui existoit alors.

A Paris, le 18 vendémiaire, an 3e. de la république française, une et indivisible.

Millet, *président* ; Dameuve, Creton, Callieres et Faure, *commissaire-national*.

Millet, président avoit été incarcéré par Robespierre, Faure, commissaire national, aujourd'hui accusateur public du tribunal criminel du département, dont le père est des 73 députés arrêtés après le 31 mai, fut lui-même incar-avant le 9 thermidor.

L'un et l'autre savent les démarches réitérées que j'ai fait pour obtenir leur liberté, (je les avois connus fermement attachés aux principes.) et s'ils pouvoient l'avoir oublié, leurs femmes, leurs enfans et leurs amis, leur rappelleroient sans doute l'empressement que j'ai mis à adoucir autant qu'il a été en moi, leur cruelle position. . . .

On n'a plus d'amis quand on est dans les fers, ceux qui connoissent vôtre innocence *ne peuvent rien pour vous.* Heureux ! quand ils ne se réunissent pas lâchement à vos détracteurs.

Les erreurs dans lesquelles vous êtes tombé, deviennent alors des crimes. . . . Personne ne veut se souvernir du bien que vous avez fait.

Dans cette position connue à tous les malheureux, il faut qu'ils cherchent au fond de leur propre cœur, le remède unique de tous leurs maux, et que forts de la pureté de leurs intentions, ils attendent que les haînes et les passions se taisent, et fassent place à la justice.

MARCHAND.